District Saône et Loire de Football

Siège social:

57 rue Jean Bouveri - BP136 - 71300 MONTCEAU LES MINES

☎ 03.85.67.90.90
Etablissement:

15 rue Louis Aragon - 71100 SAINT REMY

2 03.85.93.07.24



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE DE SAONE-ET-LOIRE

Réunion 3 du 8 décembre 2018 à Mâcon

Présents

Messieurs Sébastien DRAGO / Emmanuel DURAND / Nicolas FLECHE / Gérard GEORGES / François JACQUEMIN / Olivier MICHON / Jérôme SAUNIER / Christophe SIMON / Mickael BRAY / Jérôme LOREAU / Mohamed SOUDI

Assiste:

Monsieur Gwénael MARTIN - Chargé de mission pour l'arbitrage départemental

Excusés:

Masdames Chrisitne CHATOT / Alexandra COLLIN - Messieurs Bernard PILLOT / Huges SCHAFFER / Pascal HINDERCHIETTE / Pierre TOUILLON / Jean GATILLE / Alexis GUILLON / Maxim PLAT / Tony FERNANDES / Romuald BELIOT

Carnets:

 Décès de Monsieur Bernard PERNOT, ancien Président du CS Mervans et ancien membre de la commission du statut de l'arbitrage – immense serviteur du football départemental et régional. La commission adresse toutes ses pensées à sa famille et à ses proches.

PÔLE ADMINISTRATIF

Courriers

Correspondances avec les arbitres en infraction avec le RI de la CDA.

Informations diverses

- Assemblée générale des clubs le 15 décembre 2018 à Crèches sur Saône : Messieurs SIMON, SAUNIER et MARTIN représenteront la CDA 71.
- Monsieur Gérard GEORGES représentera la CDA 71 à la réunion de la CRA BFC du 15 décembre
- Listing de recrutement de la DTA : Madame Alexandra COLLIN et Monsieur Gwénael MARTIN sont chargés de prendre contact avec ces futurs candidats > fait.

PÔLE FORMATION

Stage de mi- saison des arbitres (13 janvier 2019) :

Organisation du stage qui aura lieu à Montchanin. Préparation du programme pédagogique et physique.

Technique

- 2ème session de formation 12, 19 et 26 janvier 2019 à OUROUX SUR SAONE.
- Recyclage des arbitres Auxiliaires.
- Réflexion pour le stage JAD (formation AA) > samedi 2 mars 2019.
- Résultats Questionnaire de Formation continue N°1.
- Questionnaire N°2 : nouvelle formule avec vidéos.

Point des différents activités

- Observations
- Désignations
- Jeunes Arbitres
- Arbitres Assistants

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans le délai de 10 jours devant la commission d'appel du district, en application des dispositions des articles 188 à 190 des règlements généraux et 40 du statut de l'arbitrage.

Le secrétaire, Jérôme SAUNIER Le Président, Christophe SIMON